

AVIS PUBLIC
PROJET DE RÈGLEMENT 3431-2024-1
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 3431-2024-1

Le conseil municipal a adopté, à la séance du 5 février 2024, le projet de règlement 3431-2024-1 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme 2367-2010 concernant les usages résidentiels à l'intérieur d'une affectation de type « Publique et institutionnelle », la limite des grandes affectations dans le secteur de la rue Désautels et la densification résidentielle par zonage incitatif.

Les principaux objets de ce projet de règlement sont :

Article	Objet	Zones existantes concernées
1a)	Ajouter un objectif de densification résidentielle par l'adoption d'un règlement relatif au zonage incitatif.	N/A
1b)	Modifier la vocation de l'affectation publique et institutionnelle afin d'y permettre des usages résidentiels.	N/A
2	Agrandir l'aire d'affectation rurale forestière aux dépens de l'aire d'affectation résidentielle de type villégiature ou rurale dans le secteur de la rue Desautels, sur le plan des grandes affectations, comme montré à l'annexe I du règlement.	N/A

Ce projet de règlement, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue **le 27 février 2024 à 18 h 30**, dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Magog, au 7, rue Principale Est, Magog.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, Madame la mairesse ou un membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Si vous avez des questions concernant ce projet, vous pouvez également nous faire parvenir, au cours de l'assemblée publique de consultation, vos questions via Facebook.

Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement, ainsi que les plans de la zone concernée et des zones contiguës, le cas échéant, peuvent être consultés sur le site internet de la Ville de Magog au www.ville.magog.qc.ca/avispublics. Pour plus d'informations concernant ce projet de règlement, veuillez contacter la Division urbanisme, au numéro 819 843-3333, poste 540.

Le plan de l'aire d'affectation est joint au projet de règlement qui accompagne le présent avis.

Donné à Magog, le 6 février 2024.

M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière